Les producteurs de boeuf de l'Alberta se verront exempter de toute application de la loi américaine sur l'importation de la viande. Les États-Unis sont de loin le marché d'exportation le plus important pour les producteurs de boeuf et la garantie d'accès à ce marché est nécessaire pour la prospérité de l'industrie.

Les exportations canadiennes de porc, viande et produits du porc aux États-Unis en 1986 ont été d'environ 630 millions de dollars. Les producteurs ne se souviennent que trop des troubles récemment causés par le recours, par plusieurs États américains, aux règlements techniques en tant que barrières déguisées au commerce. Le nouvel Accord empêchera qu'une affaire comme celle de chloramphénicol ne se reproduise.

Dans le cadre de cet Accord, les États-Unis ont convenu d'appliquer à la frontière une politique ouverte en ce qui concerne l'inspection de la viande.

Cela signifie pour les Albertains que les expéditions aux États-Unis feront seulement l'objet d'inspections ponctuelles, en conformité avec les exigences dans ce domaine.

D'ici la fin de la prochaine décennie, les producteurs de viande et de bétail, de céréales, d'oléagineux et de pommes de terre de l'Alberta pourront faire concurrence, à pied d'égalité, sur l'immense marché américain, sans avoir à pâtir des droits de douane et d'autres barrières à la frontière. En même temps, l'Accord ne change rien à leur programme de stabilisation des revenus et de soutien des prix.

Règlement des différends

Les exportations de bois d'oeuvre et de pâte à papier de l'Alberta vers les États-Unis sont importantes. Ce secteur sait ce qui signifient réellement les mesures protectionnistes américaines. Le mécanisme de règlement des différends, unique, assure une plus grande sécurité aux producteurs. Leur accès au marché américain ne sera pas réduit par des mesures capricieuses ou arbitraires. La possibilité de faire appel, dans les affaires de droits antidumping et de droits compensateurs, à un groupe spécial impartial au sein duquel le Canada est également représenté, les protègera contre toute décision arbitraire et préservera le système de toute influence politique. L'issue de l'affaire de bois d'oeuvre résineux aurait été différente si ce processus avait été en place.